

ENQUETE : COVID-19

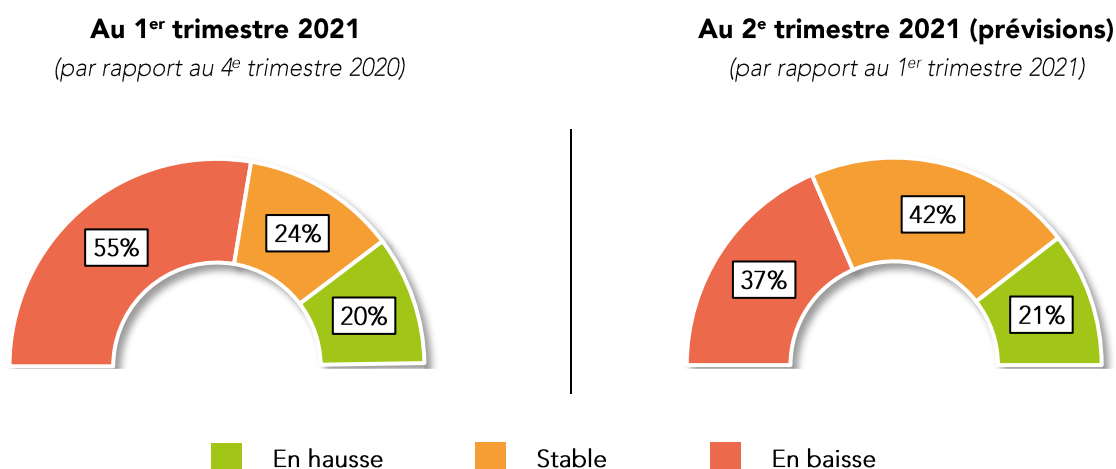
Situation des TPE - PME après un an de crise sanitaire et économique

Les principaux enseignements de cette enquête :

- Au premier trimestre 2021, une majorité de dirigeants ont constaté une diminution de leur chiffre d'affaires par rapport au trimestre précédent. 81 % d'entre eux considèrent toutefois que la reprise économique en France aura un impact significatif sur l'activité de leur entreprise. De fait, si l'indicateur sur l'activité attendue au deuxième trimestre demeure au rouge, la part des chefs d'entreprise anticipant une baisse est moins élevée qu'au premier trimestre (37 % contre 55 %).
- Les dirigeants demeurent néanmoins majoritairement inquiets quant à la pérennité de leur entreprise à plus long terme. Le fait que pour un tiers des entreprises, l'endettement se soit creusé au premier trimestre 2021 n'y est sans doute pas pour rien. La hausse des prix des matières premières, qui impacte 59 % d'entre eux, et les difficultés d'approvisionnement viennent sans doute également alimenter l'inquiétude. En outre 22 % des chefs d'entreprise devant s'acquitter d'un loyer rencontrent des difficultés à le payer, alors que seuls 17 % d'entre eux ont bénéficié d'une aide de leur bailleur (annulation, report) depuis le deuxième confinement.
- En cas de difficulté, les dirigeants déclarent s'orienter principalement vers leur expert-comptable (63 %), leur banquier (35 %) ou vers une association de chefs d'entreprise (17 %).
- 51 % des entreprises répondantes ont bénéficié du Prêt garanti pour l'Etat. Parmi elles, un quart (24 %) ont utilisé la totalité ou quasi-totalité de leur prêt, quand un tiers (34 %) n'y a pas touché. Alors que plus d'un dirigeant concerné sur deux (58 %) a demandé un différé de remboursement de 2 ans, seul un sur dix estime avoir besoin d'au moins 8 ans pour rembourser son prêt.
- La crise sanitaire et économique a incité de nombreux dirigeants à instaurer le télétravail. Dans les entreprises où cela est possible, près de la moitié (47 %) envisagent de le mettre en place à l'issue de la crise, alors qu'ils n'étaient qu'un tiers des répondants à l'avoir adopté avant celle-ci. Le format privilégié par les dirigeants est de deux jours de télétravail par semaine. Il est également à souligner qu'une large majorité de chefs d'entreprise (68 %) ne s'attend pas à un retour à la « vie normale », sans restriction sanitaire, avant 2022.

LA CONFIANCE PROGRESSE...

- Evolution du chiffre d'affaires :



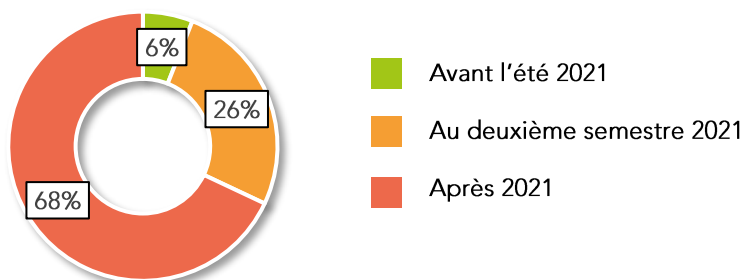
Lecture (graphique de gauche) : 55 % des entreprises interrogées font état d'une baisse du chiffre d'affaires au premier trimestre 2021 par rapport au quatrième trimestre 2020.



81 %

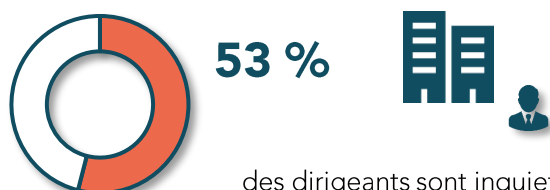
des dirigeants estiment que la reprise économique en France aura un impact significatif sur l'activité de leur entreprise.

Toutefois, les chefs d'entreprise ne s'attendent pas à un retour immédiat à la « vie normale », sans restriction sanitaire.



...MEME SI UNE MAJORITE DE DIRIGEANTS DEMEURENT INQUIETS

- L'inquiétude des dirigeants sur leur activité future :



des dirigeants sont inquiets sur la pérennité de leur entreprise.

(54 % lors de l'enquête de janvier 2021)

- Focus sur les matières premières

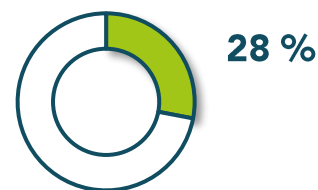
Hausse des prix



59 % des entreprises interrogées estiment être impactées par la hausse des prix des matières premières.

► 93 % dans l'industrie et la construction

Approvisionnement



28 % des entreprises interrogées éprouvent des difficultés à s'approvisionner en matières premières.

► 69 % dans l'industrie et la construction

Parmi les entreprises impactées par la hausse des prix des matières premières :

45 % déclarent qu'elles ne répercutent pas cette augmentation sur leurs prix de vente.

- Focus sur les loyers

Parmi les dirigeants payant un loyer (soit 78 % des entreprises interrogées) :



22 %

des chefs d'entreprise rencontrent des difficultés à payer leur loyer.

► 47 % dans l'hébergement - restauration

17 % des entreprises ont bénéficié d'une aide (annulation ou report de loyer) de leur bailleur depuis le deuxième confinement.

20 % lorsque le bailleur est un institutionnel,

16 % lorsqu'il est un particulier ou une entreprise.

Ces difficultés ont un impact direct sur l'endettement et la trésorerie des entreprises.



32 %

des dirigeants font part d'une hausse de l'endettement de leur entreprise au 1^{er} trimestre 2021 par rapport au 4^e trimestre 2020.



42 %

estiment nécessaire un renforcement de la trésorerie de leur entreprise pour traverser la crise et amorcer la reprise.

En cas de difficulté, les dirigeants se tournent d'abord vers leur expert-comptable et leur banquier, puis vers les associations de chefs d'entreprise (fédération, organisation interprofessionnelle, etc.).

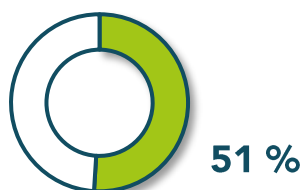
Les interlocuteurs privilégiés en cas de difficultés de l'entreprise



Les entreprises avaient la possibilité de choisir jusqu'à deux interlocuteurs.

LE REMBOURSEMENT DU PGE REPOUSSE DANS LE TEMPS

- Recours des entreprises au Prêt garanti par l'Etat (PGE)



La moitié des entreprises interrogées ont bénéficié d'un PGE. Parmi celles-ci, 40 % ont reçu la somme maximale (équivalente à trois mois de chiffre d'affaires).

- Utilisation du prêt



Lecture : 24 % des entreprises interrogées et ayant bénéficié d'un PGE ont utilisé la totalité ou quasi-totalité du prêt.

- Les conditions de remboursement



58 % des dirigeants interrogés ont demandé un différé de remboursement de 2 ans.



10 % estiment avoir besoin de 8 ans ou plus pour pouvoir rembourser leur PGE.

LE RECOURS AU TELETRAVAIL AVANT, PENDANT ET APRES LA CRISE

Questions posées uniquement aux entreprises ayant des salariés et dont l'activité permet le télétravail (soit 20 % des entreprises interrogées).

- Recours au télétravail avant la crise sanitaire



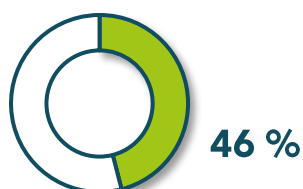
Dans un tiers des entreprises, le télétravail est pratiqué en « temps normal » (hors périodes de pandémie ou de grève).

- Recours au télétravail durant la crise sanitaire

Parmi les entreprises ne pratiquant pas le télétravail en « temps normal » :

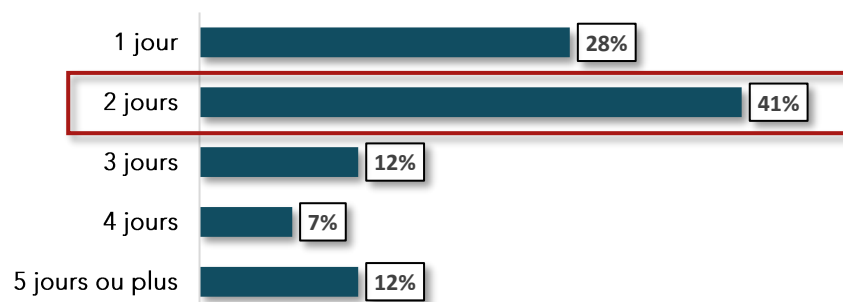


- Recours au télétravail après la crise sanitaire



A l'issue de la crise sanitaire, **46 % des entreprises** prévoient la mise en place du télétravail (soit 13 points de plus qu'avant la crise).

Parmi celles-ci, le format privilégié par les dirigeants est de deux jours de télétravail par semaine.



Nombre de jours de télétravail envisagé par le dirigeant à l'issue de la crise

METHODOLOGIE



Étude basée sur **2.060 réponses** de dirigeants de TPE-PME

Les résultats de cette enquête sont définis sur la base de réponses volontaires.

Pour reproduire la démographie des entreprises, les réponses ont été redressées, de manière à corriger la sur-représentation des entreprises de l'hébergement - restauration et des salles de sport et la sous-représentation des entreprises du secteur du bâtiment.



L'échantillon a été interrogé via l'envoi d'un questionnaire en ligne auprès des adhérents de la CPME.



L'enquête s'est déroulée du 29 avril au 7 mai 2021.

Icones réalisées par Freepik de www.flaticon.com